



## Loi Gaysot applicable hors France?

Par filleo, le 16/03/2010 à 11:16

Bonjour,

J'ai une société d'affrètement basé au Luxembourg, mes clients se trouve pour une grande parti en France et en Belgique.

Mon souci est le suivant:

Un client français (affréteur également)m'ordonne de faire de charges au départ du Luxembourg pour le Portugal. Le transporteur est portugais à titre indicatif.

Jusque la aucun, souci lors de la confirmation du transport j'indique à mon client la plaque du camion et il m'envoie une confirmation ou est indiqué, que lors de sous traitance il bloque la facture en attendant une attestation de paiement.

Mes questions sont les suivantes:

La loi Gaysot est elle applicable dans le cas ou ni le lieu de chargement, ni le lieu de déchargement est en France?

La loi Gaysot n'oblige t'elle pas un paiement à 30 jours?

Suivant mon avocat Luxembourgeois cette loi n'est même pas applicable dans notre cas, car le seul lien avec la France est mon client et que c'est une loi valable que pour la France.

J'aimerais savoir si cela est vrai et ainsi avoir plus de détail contre mon client qui me bloque une tres grosse somme d'argent.

Merci pour vos informations